

## **PLENIERE DU 10 DECEMBRE 2007**

### **ENVIRONNEMENT**

***Jean-Pierre Girod***

Monsieur le Président, cher(e)s collègues,

La politique environnementale est dorénavant transversale et devient d'intérêt général.

L'urgence à agir pour préserver notre environnement fait consensus nationalement et régionalement. Je souhaiterais faire un parallèle entre les déclarations issues du Grenelle de l'environnement et les mesures contenues dans ce budget 2008.

Après les déclarations du gouvernement au Grenelle de l'environnement, les constats :

- Quelques dispositions d'ordre législatif, réglementaires qui permettent de répondre a priori à des demandes écologistes : l'intégration de la problématique énergie dans les SCOT et les PLU.
- Obligation de 20 % d'ingrédients biologiques dans la restauration collective des collectivités et des administrations.

Or, jusqu'à ce jour, les moyens financiers, à part quelques ressources dédiées, ne sont pas assurés.

*Pendant ce temps, que fait la Région ?*

Elle poursuit ses soutiens mais elle engage également de nouvelles actions dans le budget environnement mais également dans d'autres politiques dont je rappellerai quelques exemples :

- La formation professionnelle et l'apprentissage, comme l'illustre la page 166, et l'intégration de la notion de développement durable
- L'enseignement où la Région poursuit sa politique de maîtrise de l'énergie (p 206) et notre soutien au dispositif des Etablissements du développement durable, reconnu par le comité 21 dans son étude de contribution des collectivités à l'éducation au développement durable, soulignant nos premiers bilans carbone dans les lycées et la qualité de ce partenariat.
- La Culture, les sports et les loisirs où tous les équipements doivent intégrer des garanties avec prise en considération des aspects énergétiques (RT 2005 – 20 %).
- L'aménagement du territoire,

- Les transports,
- L'action économique et l'emploi avec la prise en compte des critères environnementaux HQE et des solutions liées aux économies d'énergie,

### **La transversalité est maintenant un fait régional.**

J'attire l'attention de mes collègues que pour toute comparaison il faut prendre en compte non seulement le budget environnement mais également les autres politiques qui intègrent des lignes budgétaires spécifiques ou des éco-conditionnalités pour le fonctionnement d'actions, soit 250 % de hausse.

Dans ce budget 2008, je tiens à signaler les nouveautés et les évolutions :

- Un dispositif Région « **Eco-Citoyenneté** » regroupe les soutiens aux associations d'éducation à l'environnement et les chantiers jeunes bénévoles.
- Dans la démarche de développement durable **en urbanisme, aménagement et construction**, une nouvelle modalité d'intervention par un soutien financier aux études. Il s'agit là d'une approche environnementale de l'urbanisme afin d'avoir une approche intégrée.
- Pour les **déchets**, un travail sera engagé pour redéfinir le programme d'intervention en lien avec les départements pour la révision du PREDIS, avec comme objectif de diminuer les déchets à la source et développer leur valorisation.
- Le **PRQA** sera conduit de manière commune avec les deux régions Basse et Haute-Normandie.
- Au niveau du fort soutien de notre collectivité pour **le développement des énergies renouvelables**, les aides aux poêles à bois sont désormais, comme pour le solaire, forfaitisées à 500 €. Un coup de pouce est apporté pour les chaudières à bois en augmentant le taux d'aide à 40 % et le plafond à 4 000 €.
- Le soutien à la réalisation de **bilans carbone et aux opérations de thermographie infrarouge** dans les zones urbaines sans oublier une aide légèrement accrue pour les **espaces info énergie**.
- La création d'un dispositif d'aide à la **construction ou à la réhabilitation exemplaire** de bâtiments publics.
- L'association de la Région à la mise en œuvre de l'appel à projets « **Prébat** », c'est à dire de **bâtiments démonstrateurs à basse consommation énergétique** avec l'ADEME.
- Une aide aux études préalables aux aménagements et à des **opérations innovantes** ou à la réalisation de **plans de déplacements**.
- Sans oublier les **espaces naturels** en élargissant la cible des bénéficiaires pour tenir des transferts de compétences.

Face à certaines inquiétudes émises au sein de cet hémicycle, je tenais à rappeler que pour les déchets dérivants, la Région poursuit son soutien au Parc Naturel Régional des Boucles

de la Seine Normande jusqu'en juin et accompagnera ensuite les deux départements dans cette mission.

Je rappellerai que la Région a été le premier partenaire et que le retard a été imputable au département de Seine-Maritime version avant 2004. Si le PNRBSN a été dans son rôle d'innover pour prendre en compte ce problème (9000 tonnes de déchets) et mener une expérimentation pour piéger ces déchets et nettoyer, il semble logique pour la généralisation de cette action de Pose à la mer de confier cette mission à une autre structure. D'ailleurs, je rejoins les propos de la Secrétaire d'Etat à l'écologie « à l'heure où Martin Hirsch lance son Grenelle de l'insertion, c'est un beau symbole de créer une entreprise d'insertion prenant le relais de l'équipe du Parc ».

En ce qui concerne le devenir du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande, et le travail conduit par les Cabinets Urbicand et Pluricité en terme de prospective :

Ce travail financé par la Région fait l'unanimité par un état des lieux qui devient partagé et a été remarqué par l'indépendance dont ont su faire preuve leurs auteurs.

Après cette étape, n'inversons pas les responsabilités, c'est aux communes du Parc de répondre si elles souhaitent garder ce Parc Naturel Régional en assumant les contraintes de la charte actuelle et future qui devra être boostée en terme d'urbanisme et d'innovations écologiques.

Ces communes sont-elles prêtes à généraliser sur leur territoire les principes de gestions du développement durable et notamment l'éco-performance ? Pour un meilleur portage politique, Monsieur le président, l'exécutif de la Région souhaite pérenniser ce Parc mais avec une charte renouvelée, plus ambitieuse afin de maintenir cette coupure verte.

La Région a toujours contribué à ses obligations et même au-delà en terme de cofinancement d'investissement et pour certaines actions spécifiques.